



TERMES DE RÉFÉRENCES

RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ ET DE GARDIENNAGE POUR LES LOCAUX DE PLAN INTERNATIONAL HAÏTI

Introduction

La politique de sécurité de Plan International stipule que nous nous engageons à remplir notre devoir de "diligence" envers notre personnel et, le cas échéant, envers nos associés et les bénéficiaires en fournissant un environnement sûr et sécurisé, afin que nous puissions mieux remplir notre objectif d'un monde juste qui fait progresser les droits des enfants et l'égalité pour les filles. Ce devoir commence, mais ne se limite pas, aux enceintes qui accueillent régulièrement le staff de l'organisation en Haïti.

De ce fait, Plan International Haïti compte recruter une **agence de sécurité et de gardiennage** pour contrôler l'accès et assurer la protection et la surveillance extérieure de ses différents locaux dans les départements de l'Ouest, du Nord-Est et du Sud-est.

Objectif

Assurer la surveillance, la protection des locaux de Plan International Haïti et contrôler l'accès auxdits locaux.

Conditions générales

L'agence de sécurité et de gardiennage sera responsable de son personnel, mais les agents devront se conformer à la réglementation en vigueur à Plan International en ce qui concerne la discipline et la sécurité.

L'agence de sécurité et de gardiennage est responsable de toutes les charges sociales concernant son personnel (salaire, accident de travail, etc.)

Les gardiens doivent avoir reçu au préalable une formation appropriée en matière de sécurité incluant une formation en premier secours de standard international comprenant au moins le module sur la réanimation cardiorespiratoire.

Ils doivent être en bonne condition physique et suivre une formation régulière. Ils doivent être en mesure d'écrire et de s'exprimer en créole et/ou en français et ils doivent toujours porter leur uniforme de travail ainsi que leurs équipements.

L'agence

L'agence doit avoir l'autorisation légale de fonctionnement dans le pays ainsi que l'autorisation d'utiliser des radiocommunications.

L'agence doit avoir au moins 5 ans d'existence et d'expérience de fournisseurs de service de sécurité dans le pays. Elle devra apporter les preuves de trois (3) contrats actuels et/ou antérieurs comme fournisseur d'un tel service.

L'agence de sécurité et de gardiennage doit avoir/établir un protocole d'intervention avec les forces nationales de sécurité.

L'agence doit démontrer qu'elle a un programme de formation adéquate pour ses agents incluant, mais ne se limitant pas à :

- Les premiers soins
- L'utilisation des extincteurs
- Les procédures d'urgence
- Les procédures de rapportage d'incident
- Les procédures de contrôle d'accès

Conditions de services

En cas d'incident, l'agence doit être en mesure d'intervenir instantanément. Elle s'engage à envoyer une voiture d'intervention dans un délai maximum de 10 minutes après réception de l'alerte, la nuit (entre 20h00 et 6h00) et dans un délai maximum de 20 minutes, le jour. Elle s'engage également à déférer aux autorités compétentes toute personne interpellée par ses équipes. L'agence est tenue de fournir un rapport au point focal sécurité de Plan International Haïti ou au Security Review Team (SRT) dans les 24 heures qui suivent tout incident.

L'agence doit disposer d'un système de communication radio VHF/UHF, offrant des liaisons fiables en toutes circonstances, 24h/ 24, entre tous les acteurs. L'agence fonctionnant uniquement avec un système de téléphonie mobile doit s'engager, si elle est retenue, à mettre en place un système de radio communication dans les six mois suivant la signature du contrat.

L'agence doit mettre en place un système de supervision aléatoire du travail des agents affectés aux locaux de Plan International Haïti. Le superviseur assure notamment le contrôle de la performance de l'ensemble du personnel et du matériel mis en place par la société, vérifie que les consignes sont connues et appliquées. Il aura en sa possession un exemplaire des consignes particulières de Plan International Haïti.

Lors de ses visites de supervision, il vérifie l'environnement extérieur immédiat, il vise et paraphe les registres sur place. Il rédige le rapport hebdomadaire de synthèse des différents événements des différents postes pour transmission au responsable technique de sa société et au Point focal sécurité de Plan International Haïti ou le SRT de l'organisation.

Le superviseur est responsable des équipes déployées dans les sites. Il doit avoir une bonne connaissance du fonctionnement et des savoir-faire des forces de l'ordre. Il doit connaître les règles générales de sécurité, les consignes particulières adaptées à tous les sites placés sous sa responsabilité et vérifier le respect et l'application de ces règles et consignes par les gardiens qui sont sous ses ordres. Il est susceptible de servir de relais avec les autorités de police en cas de problème un des locaux sous la responsabilité de l'agence.

Il doit s'assurer que l'ensemble des registres est tenu à jour, recueillir les informations de ses agents à la descente et veiller à ce que la passation des consignes particulières soit effectuée entre les gardiens descendants et montants.

L'agence doit signer et respecter les politiques de Plan International en matière de protection et de sauvegarde des enfants et des jeunes et toute autre politique se rapportant au service qu'elle fournit.

Les gardiens :

L'agent doit en tout temps adopter une attitude et une approche efficaces, professionnelles dans son travail. Il a pour mission de veiller à la sécurité du staff et des locaux de Plan International. Il doit être particulièrement vigilant dans la surveillance interne et externe des locaux, le contrôle et le filtrage des visiteurs, le contrôle de l'intégrité de l'infrastructure et des installations en vue d'éviter toute intrusion et atteinte aux personnes et aux biens.

Chaque gardien de la société travaillera suivant le rythme des 3x8h et dans le respect de la législation du travail (40 heures hebdomadaire). La rotation de tous les agents affectés à un bureau doit se faire sur une base trimestrielle.

En cas d'incident, ils doivent réagir conformément aux consignes mises en place dans chaque site, par l'agence et Plan International Haïti.

Ils doivent consigner leur rapport quotidien dans le cahier d'évènement mis en place sur le site.

Les gardiens doivent signer et respecter les politiques de Plan International en matière de protection et de sauvegarde des enfants et des jeunes et toute autre politique se rapportant à leur travail.

Les équipements :

Chaque site à surveiller disposera de sifflets, de torches électriques, de bâtons tactiques pour chacun des gardes affectés, ainsi que de détecteurs de métaux, d'au moins deux (2) radios communication, d'une fiche de consignes de sécurité et d'un cahier d'évènement.

La fourniture et l'entretien des moyens de communication relèvent de la responsabilité de l'agence. Lorsqu'un équipement spécial de défense est mis en place, les gardiens doivent être formés et entraînés à son utilisation.

Chaque agent doit continuellement avoir avec lui au moins un sifflet, une torche, un bâton tactique.

Les gardiens doivent toujours être dans une tenue irréprochable et disposer d'effets vestimentaires adaptés aux conditions climatiques.

La société doit disposer d'une salle radio en écoute permanente et procéder à des contrôles radio des sites toutes les trois (3) heures.

Locaux à sécuriser et nombre d'agents par local

Local	Nombre d'agents
Bureau Central	3
Site de Croix-des-Bouquets	2
Bureau de Jacmel	2
Bureau de Fort Liberté	2
Bureau de Trou-du-Nord	2
Site de Ouanaminthe Fort-Liberté	2

La compagnie doit pouvoir fournir des agents additionnels au besoin (sur demande du point focal sécurité ou du SRT).

Détails du service on site

- Surveillance 24/7 des locaux de Plan International Haïti.
- Contrôle de l'accès des locaux et enregistrement des visiteurs / contractants.
- Enregistrement de toute entrée / sortie des employés de Plan International Haïti après les heures de bureau.

- Sécurisation / verrouillage des accès aux locaux de Plan International Haïti à la fin de la journée de travail.
- Alerte et Intervention initiale/préliminaire en cas d'incendie ou toute autre situation d'urgence.
- Patrouille régulière autour des bâtiments et à l'intérieur des locaux.
- Ouverture et fermeture des accès aux locaux sur demande.
- Signalement des cambriolages au Responsable de sécurité et/ou le (SRT)
- Inspection (si nécessaire/sur demande) des véhicules entrant / quittant l'enceinte.
- Inspection (si nécessaire) du personnel et des sacs, paquets ou boîtes à l'entrée et à la sortie de l'enceinte sur demande du Responsable de Sécurité ou du SRT.

Evaluation

Les aspects qui seront pris en compte dans l'évaluation sont les suivantes :

- Expérience de travail avec un intérêt pour les expériences avec les organisations internationales
- Formation suivi/disponible par/pour les agents prenant en compte la qualité et la fréquence des formations (recyclage)
- Equipements dont dispose l'agence
- Connaissance et relations avec les forces de l'ordre locales (des relations avec les Nations Unies constituent un atout)

Responsabilité de Plan International Haïti

- Plan International fournira aux agents un environnement de travail adéquat, sûr avec l'ameublement nécessaire au travail des agents.
- Les employés et visiteurs de Plan International se comporteront toujours avec respect envers les Agents de sécurité de la Compagnie en question.
- Plan International promet d'écouter toutes les plaintes et questions des Agents et de réagir de façon appropriée. Toutes les questions devraient être adressées par la structure de gestion de la Compagnie au Responsable de la Sécurité de Plan International.
- Plan International paiera régulièrement la Compagnie après avoir remis la facture de paiement du mois en cours à la comptabilité.

Conditions particulières

L'agence retenue sera passible d'une vérification anti-terroriste et signera la politique de Plan International y relative.

Durée du contrat

Le premier contrat est d'une durée d'un (1) an renouvelable après certification de services rendus à la satisfaction des bénéficiaires

Soumission de dossiers

Les agences de sécurité intéressées doivent faire parvenir à l'adresse ci-dessous leur dossier de candidature contenant une lettre de motivation, le formulaire de l'appel d'offres, le journal « *Le Moniteur* » portant avis de fonctionnement de l'agence de sécurité, la copie d'une pièce intitulée « *Le nom de l'agence de sécurité* », le certificat de patente de l'agence de sécurité et l'autorisation de fonctionnement délivrée à l'agence de sécurité par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Plan International Haïti
Bureau Central
#7, Catalpa 1A (Impasse Borno), Rue Catalpa, Delmas 75
Port-au-Prince, Haïti

L'enveloppe contenant le dossier (une offre technique et une offre financière séparément) sous pli caché doit porter la mention :

**« Att : Tender Board
Recrutement/Sécurité FY22 ».**

La date limite de remise des dossiers est fixée au **mercredi 25 août 2021 à 12 :00 PM**. Passé ce délai, les offres seront jugées irrecevables.

PLAN INTERNATIONAL HAITI se réserve le droit, à tout moment d'interrompre, de reporter ou d'annuler la présente demande sans préavis et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans une telle circonstance, les intéressés ne pourront produire aucune réclamation à quelque titre que ce soit.